



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2013

MONTUSSAN

L'an deux mille treize, et le vingt-six février, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. ARNATHAU Claude, Maire.

Date de la convocation : 20 février 2013

Nombre de membres : En exercice : 20 – Présents : 13 – Absents : 9 – Votants : 13

Etaient présents :

Mesdames FRANCKE Nicole - MERCIER Géraldine.

Messieurs ARNATHAU Claude - PERRUC François - ALLARD Alain - LE ROY Marc - LEVY Alfred – SALLE Laurent - LARROUY Jean Claude - DEMONTOUX Michel - DURAN Patrick - CADROY Hervé - ORGILES Yvan.

Etaient absents :

Mesdames MEYER France - LLOSA Marie-Claude - NONIE Nadine - CAPLAIN Marie - SIMON Odile.

Messieurs AUCHER Fabrice – VIGOUREUX Christophe.

Procuration : sans objet

M. PERRUC François a été nommé secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire indique au conseil qu'afin de pouvoir augmenter le poste d'un agent titulaire actuellement à mi-temps il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires. Il précise que dans un second temps il conviendra avec le comité paritaire du CDG 33 de supprimer le poste laissé vacant du tableau des effectifs.

DELIBERATION N°2013-006 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Résultat du vote :

• Pour : 13

• Contre : 0

• Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accéder à la proposition de Monsieur Le Maire,
- De créer, à compter du 01 mars 2013 un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, à 28 heures hebdomadaires soit à 4/5^{ème},
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

3. CONVENTION FINANCIERE POUR L'ORGANISATION DU SEJOUR SKI POUR L'ANNEE 2013 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des vacances sportives un séjour ski est organisé par les communes de Montussan, St Sulpice et Cameyrac, St Loubès, Yvrac, Izon, le Centre Social de Ste Eulalie et l'ALEJ. Cette année une convention a été établie afin d'organiser la gestion financière de ce séjour. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet de convention financière pour l'année 2013.

Résultat du vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière au titre de l'année 2013 telle qu'annexée à la présente délibération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives, comptables et budgétaires relatives à cette décision.

En annexe : la convention financière 2013

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Monsieur le Maire indique au conseil que ce DOB n'est pas une obligation du fait de la taille de notre commune mais qu'il lui semble cependant indispensable d'évoquer les propositions.

Il précise que la date limite de vote du budget a été reportée de façon définitive au 15 avril de chaque année. Certaines informations clés pour élaborer le budget – notamment les bases pour les taxes locales - ne sont généralement connues que début avril.

Le projet de budget de fonctionnement s'équilibre à environ 2 202 000 €. Il est en baisse par rapport à celui de 2012 pour lequel les crédits consommés s'élevaient à 2 250 000 €.

Le projet de budget d'investissement reste à équilibrer : entre les dépenses et les recettes il reste à financer environ 66 000 €.

M. DEMONTOUX interroge le conseil quant à savoir ce qu'est une épareuse, ce qui lui est expliqué par M. le Maire et M. ALLARD

Pour ce qui est des recettes Monsieur le Maire précise que la DGF – dotation importante pour la commune - est gelée cette année, et diminuera pour 2014 et 2015 de 1.5% par an.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la requête en référé déposée contre le permis de construire de la station d'épuration a été rejetée par le tribunal administratif
- Monsieur DURAN interroge le Maire quant à l'avancée de l'installation de la station-service du casino. Monsieur le Maire précise que des pourparlers pour le rachat par casino de la propriété Mendès pour l'extension du drive et pour cette station-service. M. PERRUC précise qu'une déclaration préalable a été déposée pour l'extension des parkings, le projet avance donc.
- Madame FRANCKE indique au conseil que le repas de la CDC du Canton de St Loubès aura lieu le 19 avril 2013 à Montussan. La manifestation intercommunale « Lis Tes Ratures » aura lieu les 24 et 25 mai 2013 à Montussan, à savoir un vendredi et un samedi afin de pouvoir accueillir les classes en semaine. L'inauguration aura lieu le vendredi soir et de nombreuses animations seront proposées le samedi durant toute la journée.
- Monsieur LEVY précise au Conseil Municipal que les élections du Conseil Municipal de la Jeunesse se dérouleront à l'école élémentaire le 22.03.2013. L'installation du nouveau CMJ dans ses fonctions aura lieu le 2/04/2013 vers 18 heures.

Le Maire,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20


Claude ARNATHAU

